**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 1 (1913)

**Heft:** 10

**Artikel:** Pour la propagande

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-248611

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

PREMIERE ANNÉE. — N° 10. 10 AOUT 1913

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 2.50
ETRANGER... » 3.50
Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

ANNONCES
1 case.. par an Fr. 25.—
2 cases. » » 40.—
La ligne. . . » 0.25

**SOMMAIRE :** Pour la Propagande. — Des Applaudissements ? : Roger BORNAND. — Le XXVe anniversaire de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses : C. H. — Une nouvelle Victoire. — A Budapest : E. GD. — Un Fait-Divers : J. C. — L'Eternelle Mineure (*suite et fin*) : Dr M. MURET. — De ci de là. — A travers les Sociétés.

## POUR LA PROPAGANDE

*Un bon nombre de nos abonnés recevront certainement ce numéro à la campagne, à la montagne, ou au bord de la mer. Pouvons-nous suggérer à tous ceux qui ne tiennent pas à garder la collection complète du* ***Mouvement Féministe*** *de laisser après lecture leur numéro au salon, sur la table des journaux? Ils compléteront ainsi la propagande en faveur de nos idées — et de notre journal! — qui a été faite, cet été, par le service gratuit des numéros de juillet et d'août à 200 hôtels et pensions de la Suisse romande. Et nous les remercions d'avance de leur concours.*

## Des Applaudissements ?

A Budapest, les représentants des associations pour le suffrage féminin ont tenu une grande assemblée internationale; à Paris les femmes françaises ont établi le bilan de leurs efforts ; en Norvège, la Chambre a accordé, *à l'unanimité*, le droit de vote aux femmes sur le même pied que les hommes. Chez nous, le mois de juin n'a rien apporté de particulier dans ce domaine, à part les applaudissements qui retentirent à Aarau, lors de la célébration du 25me anniversaire de la fondation de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses.

Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne s'agissait point du tout d'une manifestation subversive et que ces applaudissements n'avaient rien d'approbateur pour le mouvement suffragiste. Oh non ! on est très conservateur chez nous ; et cela surtout lorsqu'on se réclame d'idées avancées : radicales, démocratiques, philanthropiques, ou de quelque nom qu'on décore ce conservatisme helvétique.

Voici le fait auquel nous faisons allusion. Les journaux racontent qu'au cours d'une discussion, une dame de St-Gall aurait demandé, devant l'assemblée de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, que le droit de vote soit accordé aux femmes. Ici, nous citons textuellement le communiqué publié par divers journaux : « la présidente (Mlle Trussel), aux applaudissements de l'assemblée, a déclaré que la Société d'Utilité publique des Femmes suisses n'ambitionnait pas de situation politique dans l'Etat ».

Si nous comprenons bien ces applaudissements et cette déclaration, ils signifient que ces dames n'approuvent pas le mouvement d'opinion qui réclame le droit de suffrage des femmes. Toute opinion est respectable ; mais il est permis de la discuter.

Nous admettons parfaitement que des femmes qui se contentent de faire le ménage, de raccommoder des bas, de confectionner des plats doux, ou qui, parfumées ou poudrées, promènent leur ennui dans quelque parc de casino à la mode, se désintéressent de cette question. Elles se passent très bien du droit de vote. Mais les membres de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses travaillent ; elles veulent agir dans la vie publique, dans la cité (en grec : *polis*, d'où politique) ; elles veulent donc faire de la politique, non pas celle qui s'élabore dans les estaminets ou par les comités étroits et maladroits, mais celle qui vise à transformer, à enrichir l'organisme social tout entier. Et la Société d'Utilité publique des Femmes suisses fait déjà de la politique dans ce sens élevé, et le seul juste du mot. Car dans la même séance où retentirent les applaudissements étranges que nous relevons, M. le pasteur Muri parla de « la mission de la femme dans l'école et dans l'assistance publique ». Mais l'école, mais l'assistance publique dépendent du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, du Conseil municipal et communal ! Pour s'en occuper, il faut entrer en relations avec ces différents corps qui sont des corps politiques ; si l'on veut même que l'école et l'assistance publique soient bien dirigées, sagement réglées, il faut pouvoir agir sur ceux qui ont le pouvoir de modifier, d'améliorer ou d'entraver leur organisation. Or la seule manière d'agir, pour celui qui ne possède pas l'autorité directe, c'est le bulletin de vote. Nous tous, simples électeurs, nous ne pouvons exercer notre influence sur l'école ou l'assistance publique que par le choix que nous faisons de nos mandataires, qui seront chargés d'établir les règlements, de voter les lois dans ce domaine.

Et voilà pourquoi je ne comprends pas les applaudissements d'Aarau !

Ou bien la Société d'Utilité publique des Femmes suisses a raison de repousser toute ingérence de la femme dans la vie publique ou politique ; elle agit avec prudence en refusant, en rejetant le bulletin de vote, qu'on ne lui offre, hélas ! pas encore. Mais, dans ce cas, je ne vois pas pourquoi M. le pasteur Muri a entretenu ces dames de « la mission de la femme dans l'école et dans l'assistance publique ». Car, sans droit de vote, cette mission sera toujours très précaire, et d'ailleurs elle est du domaine de la vie politique.

Ou bien ces dames sont dans leur droit de se mêler des questions d'assistance et de vie scolaire ; — et je le leur accorde de